

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

<http://www.mourides.com/Le-sacrifice-a-l-occasion-du-Grand>

# **Le sacrifice à l'occasion du Grand Magal de TOUBA**

- Le Grand Magal De Touba -

Date de mise en ligne : mardi 17 novembre 2009

---

**MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !**

---

**Sens et portée L'Islam a détruit toutes les légendes et superstitions courantes des sectes antérieures. Dans ces dernières, l'opinion selon lesquelles les dieux consommaient ce qui leur était présenté comme sacrifice et offrande était répandue. L'Islam a fait du sacrifice une simple forme de piété à l'égard de DIEU, une manifestation d'obéissance à ses ordres un témoignage de gratitude pour les bienfaits qu'il prodigue à ses fidèles. C'est aussi une occasion de faire l'aumône, d'être généreux à l'égard des pauvres de ceux qui sont dans la désobéissance et des riches aussi .**

"Il n'est pas fait don à DIEU de leur chair ,ni de leur sang ,mais il lui est fait don de votre piété ; aussi les a-t-il assujetti à votre service pour que vous lui rendez grâce" (s 22v37)

Il dira plus loin dans la même sourate : "Ainsi ses victimes vous ont été livrés pour que vous proclamiez la grandeur D'ALLAH en reconnaissance de ce qu'il vous a accordé " (S22 V37)

Donc l'islam décrète que c'est à DIEU que l'adorateur présentera l'offrande en signe de dévotion, mettant ainsi fin aux croyances et coutumes erronées qui permettaient d'offrir les sacrifices à des idoles aux tyrans, aux mânes des morts, aux santons ou aux esprits du mal, afin de les flatter et de les apaiser, pour qu'ils ne nuisent pas aux vivants.

La véritable perspective de l'offrande parmi tant d'autres pratiques à travers l'occasion des cérémonies, est d'être un moyen d'adorer exclusivement DIEU et non des pratiques à l'honneur des fausses divinités, comme ce fut le cas des ancêtres de la période antéislamique.

DIEU a dit d'ailleurs au sujet des rites et cérémonies établis à l'effet du pèlerinage : "Les grosses victimes, nous en avons fait pour vous un moyen d'adorer DIEU ..."

Le GRAND-MAGAL Annuel de TOUBA est une fête organisée sous la forme d'un pèlerinage et entièrement célébrée à la Gloire exclusive de DIEU ; c'est une occasion pour la communauté des fidèles de renouveler à DIEU leur soumission, de l'adorer et de Lui obéir.

Pour comprendre la manifestation d'Action de grâce à l'occasion du MAGAL il importe de préciser tout de suite que le sacrifice n'est pas destiné à honorer les pauvres exclusivement ou ceux qui mendient, c'est un jour d'allégresse pieuse, de sacrée jubilation, de festin à l'honneur de DIEU aussi bien pour le pauvre, le riche, l'enfant, l'adulte, le vieux, l'homme ou la femme.

" Vous pourrez aller vous nourrir de leur chair et en distribuer tant à ceux qui s'abstiennent de mendier qu'à ceux qui le font - Nous vous avons ainsi assujetti ces animaux, peut-être en serez-vous reconnaissant."(S36V27)

il ressort donc de ce verset que l'aspect festivité ne concerne pas seulement les pauvres, mais tout le monde ; c'est une réjouissance publique et périodique de caractère religieux à la mémoire du départ en exil.

La charité est en elle-même secours, bienfaisance, condescendance assistance et humanisme ; il faut aussi croire que toute faveur accordée pour la Face de DIEU à un individu, est une aumône et ce, dans quelque domaine que ce soit, c'est aussi dans le sens de l'aumône soeur de la prière que tout cela est placé.

## Le sacrifice à l'occasion du Grand Magal de TOUBA

---

A ce sujet il est dit dans le Coran : « Ne donne point croyant trop donner - mais donne sur ton propre bien pour te purifier - Bienheureux sont les croyants qui font l'aumône - ceux qui donnent ce qu'ils donnent, et dont les coeurs frémissent à l'idée qu'ils retourneront à leur SEIGNEUR ceux -là se hâtent dans les bonnes oeuvres et sont les premiers à les accomplir » (S V)

Cette directive qui relève de l' aumône et de la bonté fraternelle, est confirmée par Serigne TOUBA dans son ouvrage "MASÂLIK-al-JINÂN" :

quant à l'aumône et les autres dépenses pour la face de Dieu ,elles renferment tous les biens sans exception de même tout ce qui profite à un musulman ,ainsi que les bienfaits entre confrères . on rapporte qu'au jour du jugement dernier ,quand le pont sera jeté par dessus l'enfer qu'il surplombera et que les créatures se débateront dans l'angoisse et la tristesse,un crieur public lancera l'appel : "où sont ceux qui ont été au service des créatures ?" et ceux -ci répondront : "nous voici !" ;on leur ordonnera d'entrer rapidement dans la demeure des délices en leur disant : "Entrer au paradis sans peine ,ni épreuve." rends donc tes précieux services à tous pour l'amour de DIEU exclusivement,sans relâche ,ni mot déplaisant cache aux êtres humains tout ce qui leur déplaît et manifeste leur ce qui est susceptible de procurer du plaisir. La dépense en aumône, dans la manifestation de grâce rendue à DIEU, n'a pas un sens restrictif, c'est à dire destinée strictement aux impécunieux ; elle est dans l'acte et la signification accordée à la piété d'une fête.

Le GRAND-MAGAL est une occasion qui donne encore une fois à la pratique de l'aumône, de la dépense en biens dans le Sentier de DIEU, son sens le plus total.

Donc il est aussi une dépense en aumône, non pas de donner aux besogneux mais d'apporter toutes les formes d'assistance qui pourraient être utiles à un pèlerin durant les jours retenus pour une si grande rencontre périodique de fidèles, en vue de proclamer la grandeur de DIEU, de Lui renouveler leur servitude et de Lui manifester leur gratitude.

C'est pourquoi d'ailleurs, il s'avère aisé de comprendre pour quelle raison dans le sermon sus-mentionné, le Khalif disait au début « Il est recommandé à l'occasion du GRAND MAGAL, de communier à l'Action de Grâce du CHEIKH à son SEIGNEUR par une partie des biens que chacun tient des Largesses de DIEU ».

L'Aumône n'est pas seulement considérée ici comme un don charitable destiné aux pauvres, c'est un bienfait, une charité qui interpelle l'amour, l'altruisme, la complaisance, la fraternité, la philanthropie, l'indulgence, les vertus et la morale indispensables pour une Si grande rencontre de dévotion en vue de « Rendre grâce à DIEU ».

Modalités En recommandant la célébration Serigne TOUBA avait dit :

"Tout individu que l'occasion de ce jour trouve quelque part est prié d'y consacrer toute la mesure de ses possibilités sans restriction et ce, du sacrifice des espèces allant du chameau à la poule ; chacun, individuellement avec les moyens d'oblation dont il dispose est prié d'intervenir."

Dans son sermon prononcé à l'occasion de l'appel du GRAND-MAGAL de TOUBA 1990/1411.H Serigne Saliou MBACKE a donné les éclaircissements suivants sur les modalités du sacrifice à l'occasion du MAGAL :

"S'agissant également du sacrifice allant de la poule au chameau qu'il recommanda à chacun de faire pour lui selon ses moyens, il ne faudrait pas que l'on comprenne qu'il veuille que l'on immole systématiquement poule et chameau.

## **Le sacrifice à l'occasion du Grand Magal de TOUBA**

---

Pour la fête du sacrifice dont il a fait référence, chacun sait que les sacrifices du mouton, de la chèvre et du boeuf y sont au-dessus de celui du chameau, et "considérez-le au même titre que la fête du sacrifice" a-t-il ordonné ; ce n'est donc pas qu'il recommande qu'on y sacrifie et poule et chameau.

Le rituel de la fête du sacrifice est certes connu de tout le monde. Mais on peut comprendre qu'à l'époque, la poule était la moindre des espèces dans cet holocauste et le chameau la plus grosse. C'est dire qu'il ne minimise ni n'est impressionné par ce qui en est l'apport de chacun, selon ses moyens. Voilà l'explication d'une telle allusion."